

ÉTUDE POUR LA DÉFINITION D'UNE TRAME NOIRE SUR LE TERRITOIRE TRANSFRONTALIER DE LA SAMBRE



Parc naturel régional de l'Avesnois
4 cour de l'abbaye 59550 Maroilles

Règlement de consultation

Date et heure remise des offres :

Le 28 février 2025 à 12h00

Avec le soutien du FEDER



Cofinancé par
l'Union Européenne
Medegefinancierd door
de Europese Unie

France - Wallonie - Vlaanderen



LUNÉfil

Partenaires associés



Table des matières

<u>ARTICLE 1. COORDONNÉES DU POUVOIR ADJUDICATEUR</u>	<u>2</u>
<u>ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 3. CARACTÉRISTIQUE DE LA CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 4. DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 5. MODALITÉS DE PAIEMENT</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 6. DOSSIER DE CONSULTATION</u>	<u>3</u>
<u>ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 8. MODALITÉS DE PARTICIPATION</u>	<u>4</u>
<u>ARTICLE 9. CRITÈRES DE SÉLECTION</u>	<u>4</u>

ARTICLE 1. COORDONNÉES DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Le présent marché est lancé dans le cadre du projet INTERREG LUNÉfil par le **Parc naturel régional de l'Avesnois**, partenaire du projet LUNÉfil, agissant en qualité de pouvoir adjudicateur, et pour son propre compte.

Nom et prénom du **Président** : Benoît WASCAT

Nom et prénom du **Directeur** : Yvon BRUNELLE

Nom et prénom de la **personne référente** : Melvin DELJEHIER

Téléphone : 03 27 21 49 51

E-mail : melvin.deljehier@parc-naturel-avesnois.com

Adresse de la structure : 4 Cour de l'Abbaye – 59550 MAROILLES

ARTICLE 2. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du marché est la réalisation d'une étude visant à définir une Trame Noire sur une portion du bassin transfrontalier de la Sambre, afin de réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité.

L'étude inclut la caractérisation de la Trame Noire, l'identification des ruptures de continuité écologique et la proposition de mesures d'atténuation.

ARTICLE 3. CARACTÉRISTIQUE DE LA CONSULTATION

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

ARTICLE 4. DÉLAI D'EXÉCUTION DU MARCHÉ

Le délai d'exécution du marché correspondant à la durée pendant laquelle l'opérateur économique doit exécuter les prestations prévues au marché. Il commence à compter de la date de notification du marché pour une durée de 12 mois.

Date de fin prévue de l'étude : l'étude doit être livrée au cours de la 4ème période du programme Interreg LUNÉfil, soit au plus tard le 31 mars 2026.

ARTICLE 5. MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement se fera selon les modalités suivantes :

- **Acompte** : 20% à la signature du marché.
- **Premier paiement** : 30% après la présentation et validation de la **Phase 1**.
- **Deuxième paiement** : 30% après la présentation et validation de la **Phase 2**.
- **Solde** : Après la présentation des résultats finaux et validation des livrables (**Phase 3**).

Le prestataire devra fournir les **factures** correspondantes aux livrables validés par le comité de suivi.

La demande de paiement est à transmettre OBLIGATOIREMENT via la **plateforme CHORUS** https://portail.chorus-pro.gouv.fr/aife_csm dont une copie sera transmise par courriel préalablement.

Vous devrez renseigner le numéro de SIRET de la structure (**255 902 710 00011**) pour déposer votre facture.

ARTICLE 6. DOSSIER DE CONSULTATION

Vous pouvez consulter les documents en ligne à l'adresse suivante : <https://www.marchesonline.com>

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 4 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques 4 jours calendaires au plus tard avant la date limite fixée pour la réception des offres, pour autant qu'ils en aient fait la demande 5 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.

Si un complément d'informations, nécessaire à l'élaboration de l'offre n'est pas fourni dans les délais prévus ci-dessus, ou si des modifications importantes sont apportées aux documents du marché, le délai de réception des offres sera prolongé de manière proportionnée à l'importance des informations demandées ou des modifications apportées.

ARTICLE 7. MODALITÉS DE REMISE DES OFFRES

Les offres devront impérativement être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
<https://www.marchesonline.com>

Pour toute question technique, vous pouvez adresser vos questions via la plateforme. Une réponse sera apportée à l'ensemble des soumissionnaires.

Les offres devront mentionner l'objet de la consultation et seront rédigées en langue française

La **durée de validité** des offres est de **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 8. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La procédure de consultation est adaptée conformément à l'article R2123-1 du Code de la commande publique.

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature – DC1
- Déclaration du candidat – DC2
- Attestations d'assurances, fiscales et sociales
- Présentation de l'entreprise et de ses qualifications
- Références de prestations similaires (avec description détaillée)
- Mémoire technique détaillant la méthodologie envisagée pour chaque phase
- Devis détaillant les prix unitaires et totaux pour la réalisation des prestations demandées
- Autres pièces spécifiques si besoin

Les offres doivent être remises dans les conditions définies ci-après, en respectant la forme et le contenu requis.

ARTICLE 9. CRITÈRES DE SÉLECTION

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants, présentés par ordre de pondération :

- 1- Méthodologie et valeur technique de l'étude : 50%**
- 2- Prix de l'offre : 40%**
- 3- Références et expérience du prestataire : 10%**

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur sélectionne l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection énoncés ci-dessus.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'avant l'attribution du marché, il sera demandé au candidat pressenti de fournir les attestations fiscales et sociales (cotisations et contributions) et d'immatriculation ou d'identification professionnelle mentionnées aux articles D.822-5 ou D.8222-7 du Code du travail, dans un délai de 8 jours.